



## COVID arrêt maladie

-----  
Par ClaireAeschli

Bonjour,

Une collègue a eu le covid en octobre dernier et a été arrêtée une semaine.

La RH lui indique que la prise en charge de l'arrêt ne sera pas totale car elle a moins d'un an d'ancienneté, et dans notre convention collective de l'édition, l'employé n'est pas couvert à 100% lorsqu'il a moins d'un an d'ancienneté.

Or "L'ordonnance du 31 août 2022, prise en vertu de la loi du 23 décembre 2021 de financement de la Sécurité sociale pour 2022, prolonge une nouvelle fois et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2022, le bénéfice du complément de salaire versé par les employeurs, sans délai de carence, aux salariés en arrêt de travail pour Covid-19. Cette mesure s'applique rétroactivement aux arrêts de travail qui ont débuté à partir du 1er août 2022.".

Qui a raison ?  
Merci d'avance,  
Claire

-----  
Par Maxime007

Bonjour ClaireAeschli,

Pour avoir été dans le même cas que votre collègue, c'est ma CPAM qui m'a remboursé. En effet, n'ayant pas, à l'époque, un an d'ancienneté c'est la CPAM à laquelle je suis rattachée qui a pris en charge le remboursement afin de maintenir mon salaire à 100%.

-----  
Par ClaireAeschli

Merci Maxime007

Cela signifie que l'employée en question doit se tourner directement vers la CPAM et non vers l'employeur ? Elle n'aura toutefois pas de carence associée à son arrêt ?

Dans son cas précis, la CPAM ne lui a pas payé l'entièreté de son arrêt.

Merci encore pour votre réponse.

-----  
Par AGeorges

Bonsoir,

Dans son cas précis, la CPAM ne lui a pas payé l'entièreté de son arrêt.

Sans doute car c'est l'employeur qui a payé le reste.  
A vérifier.

-----  
Par Maxime007

Pour mon cas je n'ai fait que transmettre mon arrêt Covid (Disponible sur la page de l'assurance maladie) à mon employeur. Celui-ci l'a transmis à la CPAM associé. Une fois l'arrêt pris en compte et traité par la CPAM j'ai été remboursé. Il n'y aucun délai de carence pour un arrêt Covid.

NB : le remboursement a pris bcp de temps quand même environ 2 mois car la CPAM avance lentement ^^ et traite les arrêts lentement aha